

ECHARPE DE MAIRE HONORAIRE

Référence : 09779

RESUME

Notre écharpe tricolore de maire honoraire peut être conférée à des personnes ayant exercé des mandats locaux d'une durée suffisante pour se voir remettre ce titre honorifique.

Avec un ruban tricolore aspect ottoman, notre écharpe mesure 180 cm de long pour une largeur 110 mm.

Elle dispose d'une broderie ocre "MAIRE HONORAIRE" inscrite dans la partie blanche.

On retrouve également sur l'écharpe une finition coulant olive doré ainsi que des glands à tête roulée dorée.

Les points forts :

- Écharpe officielle
- Taille universelle : peut-être portée par tous les profils de personnes
- Élégante et distinguée

DESCRIPTION

Quelle est l'utilité d'une écharpe pour maire ?

Il est possible pour certains élus locaux, et notamment les maires, de se voir remettre le titre de maire honoraire. L'écharpe est l'objet qui symbolise la remise de ce titre honorifique.

Les élus locaux ne peuvent l'avoir uniquement s'ils ont exercé des mandats sur une période suffisamment longue.

Pour le titre de maire honoraire par exemple, il faut avoir cumulé 18 ans de mandat au minimum.

Seul un arrêté préfectoral peut attribuer ce titre, qui ne confère aucun pouvoir, aucune prérogative en particulier et aucun avantage de type financier.

Nos [écharpes de maire](#) et le reste de notre gamme de [matériel de cérémonie et d'inauguration](#) peuvent également vous intéresser.

Caractéristiques de l'écharpe de maire honoraire

Dimensions :

- Largeur : 110 mm
- Longueur : 180 cm

Matière : 2 % polyester, 98 % viscose

Couleur : Tricolore : bleu, blanc, rouge

Livraison : Livrée sous emballage blister plastique